



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 16 février 2023
Procès-verbal n°307

Présent-e-s : Mme Corinne Maison (présidente)
M. Frédéric Bieri (secrétaire)
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Deborah Brindley
Mme Mitzi Carmona
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Eva Keiflin
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Excusé-e-s : M. Sylvain Fuser (vice-président)
Mme Verena Jendoubi

Absent : M. Mickael Batista da Silva

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 306 de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2022
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Rapport de la commission de la cohésion sociale du 3 novembre 2022
5. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 23 janvier 2023
6. Questions orales / écrites
7. Divers

Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux et au public.

1. Approbation du PV n° 306 de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2022

Page 2, 1^{er} paragraphe, 4^{ème} ligne : « Elle précise que ce n'est pas faute d'avoir réclamé à maintes reprises ce rapport auprès **du remplaçant** de la présidente. »

Avec cette correction, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 est approuvé par 10 « oui » et une abstention.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

La présidente annonce que le Bureau n'a aucune communication à faire.

Concernant l'échéancier du Conseil municipal, la présidente signale que deux sujets y ont été ajoutés, soit le petit-déjeuner avec les entreprises d'Avully et la surélévation des immeubles communaux à la route du Moulin-Roget.

Quant au tableau des commissions, la présidente relève que le thème de la rencontre des entreprises, souhaité par la commission de la Vie locale et économie de proximité a déjà été abordé. La question de l'éclairage public a également déjà été traitée par la commission de l'Environnement. La présidente supprimera donc ces deux sujets du tableau des commissions.

3. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet signale

- que l'exécutif a approché l'Office de l'urbanisme, qui a confirmé une fois de plus qu'une révision du plan directeur communal d'Avully n'était pour l'heure pas requise. Une correction sera apportée sur le site de l'Etat.
- que le Conseil d'Etat a validé la proposition de dénomination de la nouvelle voie qui sera créée entre la route d'Avully et le chemin des Tanquons, soit le chemin du Vieux-Cèdre, suivant ainsi la proposition du Conseil municipal.
- que, comme demandé par le Conseil municipal, l'exécutif a souscrit un abonnement au programme *easyvote* pour les jeunes de 18 à 25 ans, qui recevront dès les votations de juin une brochure expliquant d'une manière compréhensible et neutre les documents électoraux cantonaux et nationaux des votations.

M. Baudin annonce

- que la commune a attribué Frs 1'000.- à la Chaîne du Bonheur pour venir en aide aux populations turques et syriennes touchées par les terribles tremblements de terre qui ont eu lieu récemment.
- qu'après avoir reçu un montant de la commune, des jeunes de la commune et de Cressy, accompagnés par des TSHM, se sont rendus en Tunisie pour un voyage humanitaire pendant les vacances d'octobre. Ils ont apporté du matériel, des vêtements et des couches dans des orphelinats. Les objectifs du voyage ont été atteints, puisque les jeunes semblent avoir compris la portée de l'action humanitaire. Un reportage sur ce voyage figurera dans le prochain numéro de l'Echo d'Avully. Quant aux jeunes y ayant participé, ils se tiennent à disposition du Conseil municipal, si l'un ou l'autre de ses membres souhaite les rencontrer.

M. Dethiollaz informe

- qu'il a été décidé d'organiser désormais la soirée des nouveaux habitants au printemps et non plus en novembre. La prochaine aura donc lieu en avril 2024.
- que la prochaine édition de « La nuit est belle » aura lieu le 22 septembre 2023.
- que la première édition des petits-déjeuners des entreprises aura lieu le jeudi 11 mai, de 8 à 10h, à la salle St-Gervais.

- que l'exécutif avance sur le dossier de l'extinction de l'éclairage public. Ce dossier révèle quelques complexités, notamment concernant les obligations techniques ou de sécurité aux passages piétons. Les éclairages des voies communales sur toute la commune seront prochainement éteints, sauf à la route d'Épeisses et à l'avenue de Genney, cette zone devant faire l'objet d'interventions techniques pour pouvoir procéder à l'extinction des éclairages. L'exécutif espère que cette mesure couvrira l'ensemble des voies communales d'ici la fin de cette année.
- qu'à la demande de la commune, deux nouveaux panneaux de signalisation militaire seront posés, l'un à la route d'Épeisses, au croisement ouest avec l'avenue de Gennecy et le second, au croisement de la route du Moulin-Roget et du chemin du Martinet. Enfin, le panneau se trouvant à l'angle du chemin de Couchefatte et de la partie privée passant devant le hangar Stalder, sera modifié en interdiction totale. Le but de ces mesures est de laisser l'accès à Gennecy par l'armée, tout en l'excluant par le chemin du Martinet.

4. Rapport de la commission de la cohésion sociale du 3 novembre 2022

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la commission de la cohésion sociale du 3 novembre 2022, séance consacrée à l'attribution du solde de l'aide humanitaire à l'étranger, à une discussion sur l'aide envisagée en 2024 et à des divers. La présidente rappelle que, malgré l'absence d'un rapport en bonne et due forme lors de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2022, ce dernier a accepté, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer la somme de Frs 5'000.- à la « Caravane de solidarité » pour l'Ukraine. M. Baudin rappelle que, lors de la discussion sur l'aide envisagée pour 2024, un membre de la commission avait proposé de diminuer le montant de l'aide accordée au Burkina Faso. Souhaitant obtenir le montant précis de cette diminution pour le budget 2024, M. Baudin propose que la commission se réunisse prochainement.

5. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 23 janvier 2023

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la commission culture, sports et loisirs du 23 janvier 2023, séance consacrée à l'inauguration du nouvel espace au Hobbyland, à la présentation des casiers *Box Up*, à l'agenda culturel et au temple d'Avully. Mme Besse Giorgi, présidente de la commission, résume la séance du 23 janvier :

- Inauguration du nouvel espace au Hobbyland : M. Baudin a informé la commission que les travaux du nouvel espace devraient débiter dans le courant du mois de février sur la place du Hobbyland. La commission a retenu la date du 3 juin pour l'inauguration du nouvel espace, prévoyant différentes démonstrations sur les nouvelles infrastructures (skatepark et street workout) par des associations communales. La commission souhaite que la commune contacte par courrier quelques sociétés qui ont un rapport direct avec le nouvel espace sportif (Gennecy Bricks, le groupement gymnique d'Avully, l'Athletic Club d'Avully et le Jardin Robinson) pour leur demander d'organiser une démonstration. M. Maison estime que deux précisions ne figurent pas dans le rapport, soit le fait que la commission souhaitait que le Conseil municipal lui délègue l'organisation de l'inauguration, afin de pouvoir rapidement aller de l'avant dans cette organisation et le fait que la commission n'était pas vraiment en faveur de prévoir une collation à cette inauguration. Mme Besse Giorgi répond que son rapport précise que les sociétés de la commune auraient *peut-être* la possibilité de proposer quelques boissons et de la petite restauration, ce qui laisse entendre que rien n'est encore certain à ce niveau et que la commission travaillera avec **M. Baudin** pour déterminer ce qu'il est préférable d'entreprendre avant d'aller de l'avant.
- Présentation des casiers *Box Up* : Mme Besse Giorgi a pris contact avec la société *Box Up*, qui lui a présenté son concept par visioconférence. Il s'agit de matériel sportif ou ludique mis à disposition des utilisateurs inscrits sur une application, gratuitement et durant trois heures. La commission s'est prononcée en faveur d'une solution de location de six casiers, pour un coût total et annuel d'environ Fr. 5'100.-, casiers qu'il est possible d'acquérir par la suite.
- Agenda culturel : la commission n'a émis aucune proposition pour l'instant concernant l'utilisation du montant alloué en 2023 pour l'organisation de manifestations culturelles. M. Baudin tient à préciser qu'un groupe comprenant différentes communes de la Champagne, dont Avully, a été mis

sur pied, groupe dont le but est de créer un agenda répertoriant l'intégralité des manifestations organisées par les communes qui en font partie.

- Temple d'Avully : Mme Besse Giorgi a exprimé le souhait de redonner vie au Temple d'Avully pour organiser des concerts ou expositions. Cependant, le bâtiment est ancien et il y fait trop froid en hiver. Après discussion, la commission a décidé de ne pas avancer dans cette idée, car le Temple n'appartenant pas à la commune, ce n'est pas à elle d'engager des travaux de rénovation. **M. Maison** relève que la phrase « M. Didier Maison nous précise que l'Etat pourrait imposer à l'Eglise protestante d'y effectuer des travaux de rénovation ou même une mise en vente » est incorrecte. **M. Maison** tient en effet à préciser que l'Etat n'a nullement la compétence d'imposer une vente d'un bien ne lui appartenant pas. L'Etat pourrait cependant contraindre un tiers d'entreprendre des travaux de sécurisation ou d'assainissement d'un bien présentant des risques avérés pour la sécurité des personnes ou pour des questions de salubrité. C'est bien cette explication qui a été donnée lors de la commission et non pas celle qui est retranscrite dans le rapport. **M. Gandolfo** précise que le rapport du Conseil municipal faisant foi, il n'est nul besoin de modifier celui de la commission.

Par 11 voix pour (unanimité des membres présents), le Conseil municipal approuve l'envoi d'un courrier aux associations mentionnées dans le rapport pour l'organisation de l'inauguration du nouvel espace au Hobbyland

Par 10 voix pour et 1 contre, le Conseil municipal décide de louer six casiers *Box Up* pour un montant de 5'100 Fr. pour la première année, plus les frais d'installation.

6. Questions orales / écrites

La présidente n'a reçu aucune question écrite. Aucune question orale n'est posée.

7. Divers

Rencontre de la population avec l'Atelier Nature et Paysage

M. Bieri rappelle qu'une présentation sur le réseau agro-environnemental de la Champagne a été faite par le directeur de l'Atelier Nature et Paysage, M. Nicolas Amann, lors de la séance de la commission de l'environnement de février 2022. **M. Bieri** avait proposé que l'Atelier Nature et Paysage s'occupe d'organiser une rencontre avec la population d'Avully pour lui présenter le réseau agro-environnemental. La date du 3 juin 2023 a été fixée. Puisque cette date sera celle de l'inauguration du nouvel espace sportif au Hobbyland, l'opportunité de modifier ou de maintenir cette date sera évaluée.

Dates de manifestation

M. Dethiollaz demande aux conseillers municipaux organisant une manifestation de ne pas oublier d'en informer au préalable les membres de l'exécutif, s'ils souhaitent que ceux-ci y prennent part. En effet, l'exécutif arrive dans une période où ses obligations, notamment lors des week-ends, se multiplient.

Rapports des commissions

Mme Keiflin souhaite revenir sur les rapports de commission, dont le Conseil municipal a déjà discuté. Il lui semble que les sujets débattus ne sont pas toujours clairement retranscrits et que le Conseil municipal a parfois de la peine à se prononcer sur la base du rapport. Pourquoi ne pas prévoir un procès-verbaliste pour rédiger le rapport de certaines commissions ? Pour **Mme Besse Giorgi**, produire un rapport plus complet que celui qui vient d'être présenté reviendrait à produire une sorte de memorandum, rendu possible sur la base d'un enregistrement. Il lui semble que l'essentiel est de mentionner les points importants impliquant des décisions. **Mme Carmona** estime qu'il est nécessaire de faire relire le rapport au président ou à la personne qui a pris des notes. **M. Deléchat** pense que les commissaires ne savent pas forcément prendre des procès-verbaux, lui le premier. Plutôt que de payer un procès-verbaliste, ne serait-il pas préférable d'organiser des cours de prise de procès-verbal pour les élu-es ? **Mme Keiflin** est consciente que l'engagement d'un procès-verbaliste a un coût, mais les rapports représentent un outil de travail et peuvent être consultés des années plus tard. Leur précision et leur clarté sont donc fondamentaux. **Mme Rime** aurait besoin d'enregistrer la séance, si elle devait prendre un procès-verbal, car il est difficile de participer à une discussion et de prendre des notes en même temps. **Mme Besse Giorgi** estime que les sujets traités en commission ne nécessitent pas plus de précision que ce qui est

habituellement fait dans les rapports. Avully est une commune qui compte 1800 habitants et tout conseiller municipal en manque d'information peut venir assister aux séances d'une commission. Cependant, il serait envisageable que la personne qui fait le rapport l'envoie aux commissaires présents pour qu'ils fassent leurs remarques, avec un délai de retour. Il conviendrait également d'observer une certaine discipline lors des séances de commission, de prendre la parole les uns après les autres, de ne pas partir dans tous les sens, de sorte à rester concentrés sur le sujet abordé. **Mme Maison** pense que les présidents devraient dès lors faire leur rapport rapidement après la séance et non pas une ou deux semaines après. **M. Maison** fait savoir qu'en ce qui concerne la commission de l'aménagement, il a fait le rapport avec le président. L'idée de transmettre le rapport aux autres membres de la commission lui semble bonne, partant du principe que « qui ne dit mot consent ». **M. Bieri** estime que chaque président de commission doit être responsable du rapport. Etant lui-même président d'une commission, il enverra dorénavant le projet de rapport aux autres commissaires avant de le transmettre à l'administration. **La présidente** clôt la discussion en demandant aux présidents de commission de faire un effort sur la rédaction du rapport.

La séance est levée à 20h10.

Questions du public

La Présidente

Le Secrétaire